



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
DE LA DECENTRALISATION ET DE LA CHEFFERIE COUTUMIERE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

N° 0588 MATDCC/SG-DDCL

Lomé, le **16 SEPT 2025**

NOTE AUX PREFETS

Les premières réunions des nouveaux conseils municipaux consacrées aux élections des maires et adjoints au maire, conformément aux dispositions de l'article 123 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, initialement prévues **du 17 au 19 septembre 2025** sont reportées à une date ultérieure.

Les modalités d'organisation desdites réunions vous seront communiquées ultérieurement.



AWATE Hodabalo

Copie aux gouverneurs